

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2021

Présents : MM BONNETERRE Alexandra, BOUTY Anthony, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, COURTILOUX-DELAGE Mathieu, FETIS Sandrine, BOUTET Frédérique, BEAULIEU Valérie, PETUREAU Jean-Paul, GEMEAU Stéphane, LAFONT Serge, MEILLAT Marie-Odile, PAGNOUX Romain, VARDELLE Jean-Christophe

Excusés : BROUSSE Vanina,

Secrétariat : Mme Gontier Nathalie

Secrétaire de séance : M. Anthony BOUTY,

1- Délibérations à prendre

-Délibération complémentaire pour versement de la subvention aux pompiers : subvention de 50 €.

-Délibération pour l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020 : le code général des collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Après présentation le conseil adopte le rapport.

-Participation financière de la commune aux agents communaux pour le risque santé et maintien de salaire : Le conseil municipal a proposé d'attribuer la somme de 15 €/mois et par agent et par risque lors de sa séance du 22 juillet 2021. Cette proposition a été transmise pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion. La commission réunie le 6 septembre a approuvé cette participation. Le conseil demande à M. le Maire de poursuivre les démarches pour la mise en œuvre de cette participation aux agents.

-Délibération préalable au changement de nomenclature comptable (M57) : Les règles de bascule au référentiel M57 préconise que quand une collectivité adopte la M57 au 1er janvier, les autres budgets éligibles qu'elle a créé basculent également au référentiel M57, qu'ils soient gérés en budget annexe ou budget principal. Pour la commune de Saint-Maurice-des-Lions, les budgets commune et commerce devront passer à la M57 au 1/1/2022. La commune de Saint-Maurice-des-Lions entre dans la catégorie des collectivités de moins de 3500 habitants. Le plan de compte à adopter sera la M57 abrégée mais il sera aussi possible d'accéder au plan M57 détaillé. Ce choix sera applicable à tous les budgets. La mise à jour régulière de l'actif est vivement conseillée pour accélérer la transposition des balances d'entrée de la M14 vers la M57.

-Délibération pour achats de terrains : plusieurs demandes sont à l'ordre du jour. La Ficherie et La Charpétie

2 – Décisions diverses

-projet de convention pour transfert des données compétence assainissement collectif : lors du dernier conseil communautaire il a été proposé d'établir une convention entre l'EPCI et votre commune afin de donner un cadre au transfert d'information qui va nous permettre de préparer le transfert de la compétence Assainissement collectif prévu la loi NOTRE. Le Maire peut signer la convention et la retourner avant le 30 septembre 2021. La signature de cette convention rentre dans les délégations confiées au Maire par délibération en début de mandat, il n'y a pas forcément lieu de prendre une délibération spécifique pour cette convention

-choix de la région pour la semaine du goût : Le Pays Basque du 11 au 18 octobre 2021

-choix d'un projet à présenter à la DETR 2022 : rénovation de la salle des fêtes du Moulin de la Cour

-demande Tap' des Yeps : le conseil émet un avis favorable de principe. Les modalités sont à affiner.

3- Informations Diverses

-demande d'une coupe de bois sur un terrain communal.

4 – Prochaines réunions

Commission de travaux : Samedi 02 octobre 2021

Commission tourisme et loisirs : jeudi 7 octobre 2021

Commission fêtes et cérémonies : choix des colis mercredi 13 octobre 2021

Vœux du Maire : 07 janvier 2022

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 27 octobre 2021 à 20 h 30

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn